

Cité Universitaire Jean Zay, l'Etat doit prendre ses responsabilités !

Construite en 1952 et placée à 30mn de RER du centre de Paris, la résidence universitaire Jean Zay d'Antony représente un maillon fort du logement étudiant d'île de France. Disposant à l'origine de près de 2000 logements cette résidence universitaire représentait 14% du logement étudiant disponible en Ile de France. C'est encore aujourd'hui la plus grande résidence universitaire d'Europe. Dans un contexte de pénurie de logement étudiant en Ile de France – 3% des étudiants seulement disposent d'un logement étudiant – l'atout que représente cette cité universitaire n'est plus à démontrer.

Rappelons de plus, dans un contexte où la réussite des étudiants est affichée comme une priorité gouvernementale, qu'avoir la possibilité de se loger à proximité de son lieu d'études en est un vecteur essentiel.

Malheureusement ces éléments ne semblent pas partagés par tous dans le département des Hauts de Seine. La Communauté d'Agglomération des Hauts de Bievres (CAHB) a en effet tout tenté depuis plusieurs années pour détruire tout ou partie de la cité universitaire. En 1986 le bâtiment B est détruit après avoir été vendu à la Mairie d'Antony. En 2009 à la faveur d'un transfert de propriété de la résidence universitaire à la CAHB, cette dernière décide de la destruction des bâtiments C, G et H. Cette obsession destructrice s'est toujours heurtée à une vive opposition de la part des résidents de la Cité Universitaire. Ainsi, malgré 20 ans d'acharnement, la CAHB et la Mairie d'Antony ne sont toujours pas arrivées à leurs fins dans ce dossier. Elles ont même du plusieurs fois reculé sous la pression des étudiants.

Dernièrement c'est le tribunal administratif qui a infligé un nouveau camouflet à la CAHB et donné raison aux résidents. L'arrêté transférant la propriété de la cité universitaire à la CAHB a été annulé et la gestion de la cité universitaire rétrocédée au CROUS de Versailles. Pour le CA du CROUS De Versailles et notamment ses élus étudiants, cette évolution doit permettre de remettre à plat les éléments du dossier et faire cesser les velléités de destruction de la cité universitaire.

Pour ce faire le CA du Crous de Versailles demande à ce que des négociations soient ouvertes entre les différentes parties engagées dans ce dossier (Région Ile de France, CAHB, CNOUS et CROUS de Versailles, MESR et Usagers de la résidence). Ces négociations doivent se tenir au sein d'un comité de suivi visant à la rénovation de la cité universitaire piloté par l'Etat. Elles sont le meilleur moyen de trouver un accord à l'amiable entre les différentes parties évitant par conséquent une bataille juridique bloquant toute perspective sur ce dossier.

Enfin, afin que l'avenir de la cité universitaire soit pérennisé, le CROUS de Versailles demande à l'Etat de se positionner en faveur des éléments suivants, portés par les usagers de la résidence universitaire d'Antony :

- Le CROUS de Versailles doit rester propriétaire de la résidence Universitaire Jean Zay
- L'arrêt des destructions en cours et notamment du Bâtiment H
- La rénovation de l'intégralité de la résidence universitaire
- La mise en œuvre d'un plan de restitution des logements détruits au sein de la résidence à hauteur de 1,2 constructions pour 1 logement détruit.

Si le CA du CROUS de Versailles est prêt à ce que des négociations soient ouvertes afin de trouver une sortie de crise rapide dans ce dossier, ces éléments constituent des lignes rouges que le CA du CROUS de Versailles ne souhaite pas voir franchies dès lors que l'on souhaite trouver une solution ambitieuse pour la résidence.